

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le vingt-huit mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,  
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,  
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

M. HAURY : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

n° 20230328\_D\_025

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget annexe**  
**Usine Relais**  
**Transports Rousson :**  
**Compte administratif**  
**2022**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,  
Réuni sous la présidence de Monsieur SALGADO,  
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par  
Monsieur GIRODET, Président (selon rapport ci-joint),  
Après avoir adopté le Compte de Gestion 2022 du Receveur,  
Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré et les  
Décisions Modificatives,  
Après que Monsieur GIRODET se soit retiré au moment du vote,  
à l'unanimité,

\* Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel  
peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Dépenses de l'exercice : | - 23 993,11 € |
| Recettes de l'exercice : | 77 769,36 €   |
| Résultat de l'exercice : | 53 776,25 €   |
| Excédent antérieur :     | 0,00 €        |
| Excédent global :        | 53 776,25 €   |

Section d'Investissement :

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Dépenses de l'exercice : | - 65 765,27 €  |
| Recettes de l'exercice : | 51 935,97 €    |
| Résultat de l'exercice : | - 13 829,30 €  |
| Déficit antérieur :      | - 257 676,83 € |
| Déficit global :         | - 271 506,13 € |

\* Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de  
Gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et  
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux  
crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

\* Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\* Arrête les restes à réaliser :

+ RAR Dépenses : 0,00 €

+ RAR Recettes : 0,00 €

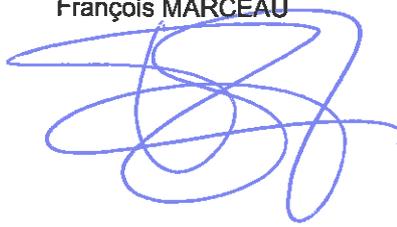
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Vice-Président,

Emmanuel SALGADO

